

FACILITER LE DÉPLOIEMENT

et la vie du réseau pour les acteurs publics

Le Syndicat n'agit pas sur son domaine mais bien sur les domaines communaux, intercommunaux et départementaux, c'est pourquoi, il est de la plus haute importance que les collectivités soient actrices et facilitatrices lors des différentes étapes du déploiement.

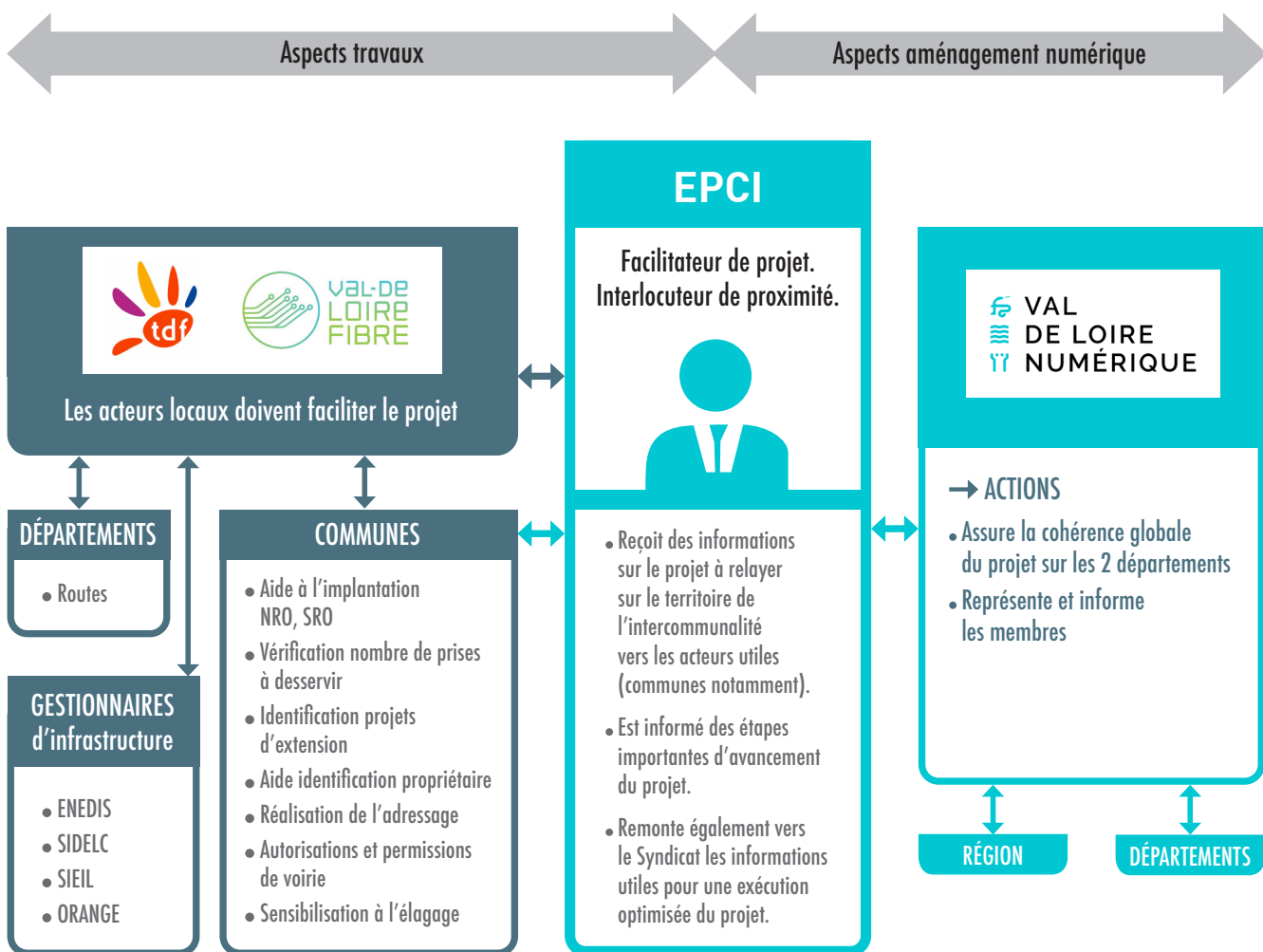


Les collectivités et plus globalement l'ensemble des acteurs doivent être des facilitateurs afin de mener à bien ce programme de déploiement.

Bernard PILLEFER
Président de Val de Loire Numérique

La collectivité ayant la compétence voirie reçoit et fait traiter, dans le respect des délais réglementaires, les demandes de Val de Loire Fibre et de ses sous-traitants portant sur les travaux et les interventions sur le domaine public et sur l'utilisation du domaine public.

Rôle des acteurs publics dans le projet



Relation avec les collectivités

L'intercommunalité désigne un référent unique qui sera le point de contact privilégié de Val de Loire Numérique, du délégataire, et des communes. Il permettra d'anticiper et d'organiser les échanges, les opérations ou les demandes nécessaires programmées en commun. Il sera destinataire des informations sur le projet à relayer sur le territoire de l'intercommunalité vers les acteurs utiles (communes notamment). Il sera ainsi tenu informé des étapes importantes d'avancement du projet. Il remontera également vers le Syndicat les informations utiles pour une exécution optimisée du projet.

Dans la mesure du possible, les communes pourront également désigner un interlocuteur dédié à l'aménagement numérique afin de faciliter les relations avec Val de Loire Fibre et ses sous-traitants, Val de Loire Numérique, puis avec les opérateurs (Fournisseurs d'Accès à Internet) lorsque la phase de commercialisation sera proche.

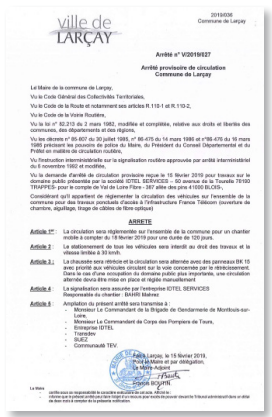
Les actions principales des collectivités pour faciliter le déploiement

VOIRIE

Les gestionnaires de voirie vont délivrer les autorisations de voirie pour toutes les procédures ayant trait au déploiement : création de génie civil, diagnostic des réseaux existants, tirage de câbles en aérien et/ou en souterrain... :

Ainsi, les collectivités peuvent favoriser la délivrance rapide de ces documents dans le respect des procédures et de la législation :

- permission de voirie autorisant la réalisation de travaux sur le domaine public et l'occupation du domaine par les ouvrages pour lesquels les travaux ont été autorisés.
- arrêté de circulation pour faciliter l'opération, assurer la sécurité des personnes, de la circulation, et prévenir les accidents.



SENSIBILISATION DES ADMINISTRÉS

Les communes peuvent relayer les informations transmises par le Syndicat sur leurs sites Internet, newsletters ou gazettes.

ACCUEIL MA MAIRIE MA VILLE MON QUOTIDIEN VIE ÉCONOMIQUE SORTIR ET BOUGER ACCÈS RAPIDE

TELEPHONE MOBILE ET ANTENNES RELAIS

Trois antennes de téléphonie mobile sont implantées sur la commune de Selles-sur-Cher, au niveau du Château d'eau :

- Rue du Château d'eau, opérateur SFR (20 - 30 - 40)
- Rue du Château d'eau, opérateur Bouygues Télécom (20 - 30 - 40)
- Rue Robert Lenoir, opérateur Orange (20 - 30 - 40)

TRES HAUT DÉBIT ET FIBRE OPTIQUE

Selles-sur-Cher est desservie par l'Internet haut débit, hormis quelques hameaux isolés trop éloignés du central téléphonique. Les fournisseurs d'accès à Internet (F.A.I.) proposent le dégroupage total, proposant ainsi une offre complète internet-téléphonie-TV.

La fibre optique, c'est pour bientôt (2021) !

Sous l'impulsion du Syndicat Mixte Ouest Val de Loire Numérique (S.M.O.V.L.N.), l'arrivée de la fibre optique dans tous les foyers du Loir-et-Cher, même les plus isolés, a pris une nouvelle dimension : en effet, en 2022, 100% du territoire de Loir-et-Cher bénéficiant du Très Haut Débit (THD) par la fibre optique !

Depuis 2018, la société Val de Loire Fibre (V.L.F.) a été choisie par le SMO Val de Loire Numérique comme délégataire pour le déploiement du Très Haut Débit sur le réseau d'initiative publique (RIP) des départements de Val de Loire (départements 37 et 41).

Des études préalables aux travaux de déploiement sont actuellement réalisées sur notre commune pour une fin de déploiement en 2021. De quoi s'agit-il ?

* Première étape : le recensement des boîtes à lettres. Les études préalables ont pour objet de garantir que tous les foyers et entreprises de la commune seront bien desservis par le futur réseau de fibre optique. Pour cela, des techniciens de Val de Loire Fibre vont se rendre sur chaque local possible bien adressé possible, avec l'aide du service urbanisme de la Mairie.

La seconde étape sera la relève et le prioritage des infrastructures : cela va servir à identifier les infrastructures existantes (bancs, poteaux) qui pourront accueillir la fibre optique et ainsi permettre d'éviter des travaux de génie civil coûteux.

1 Toutes les informations concernant le projet et les dates de raccordement à la fibre sur valde Loire Fibre.fr

- Différents sujets méritent d'être retranscrits auprès des administrés :
- nécessité d'effectuer une taille ou élagage de la végétation débordant sur le domaine public.
 - réponse aux sollicitations pour les demandes de passage en façade.
 - pour les habitats collectifs, nécessité de se signaler auprès de Val de Loire Fibre.

URBANISME - Rénovation de bourg / travaux de voirie / projets urbains



En amont des travaux, dès la phase étude, il est important qu'en qualité de Maître d'Ouvrage, la collectivité porte à connaissance de Val de Loire Fibre tout type de travaux sur le domaine routier communal et intercommunal (rénovation de centre-bourg, aménagement de rond-point, réfection de chaussée...) ou tout type de projet urbains (lotissements, création ou extension de zone d'activités...).

Val de Loire Fibre a mis en place une adresse mail générique dédiée à laquelle adresser les informations (plan d'emprise du projet, nature des travaux...) :

mairie-travaux@valdeloirefibre.fr

L'étude des infrastructures existantes de la zone de travaux est alors réalisée par les équipes techniques de Val de Loire Fibre qui seul appréciera la nécessité de réaliser des diagnostics approfondis sur le terrain.

Les infrastructures existantes suffisent souvent mais Val de Loire Fibre peut préconiser également la pose de nouveaux fourreaux ou la réparation de tronçons abîmés.

L'IMPLANTATION DES LOCAUX TECHNIQUES

Les NRO (Nœuds de Raccordement Optique)

Élément constituant le cœur du réseau, leur implantation est très importante et les communes sont sollicitées lors de l'étape de prospection et de négociation afin de trouver le meilleur compromis entre les contraintes techniques ou d'intégration dans l'environnement architectural et paysager de la commune. Le Syndicat demande aux communes et aux intercommunalités que la cession d'un terrain, de plus ou moins 75m², soit faite à l'euro symbolique. Cette demande se justifie par le fait que l'ensemble des équipements constituant le réseau reviendra au Syndicat à l'issue de la concession.



Les SRO (Sous-Répartiteurs Optiques)

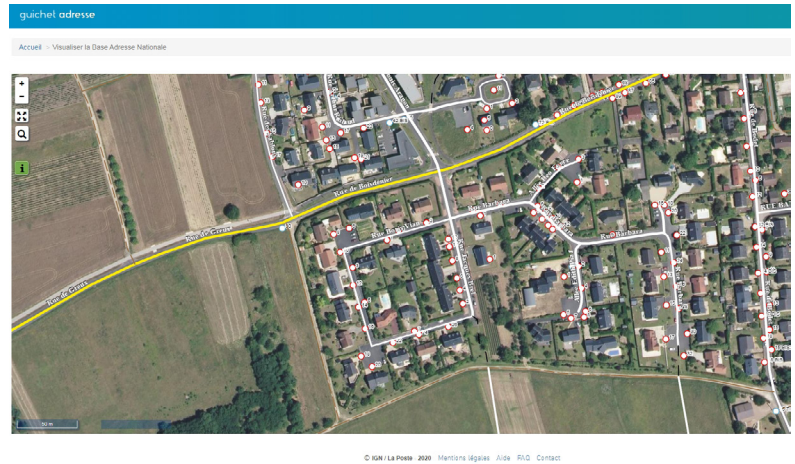
Ce local technique de plus petite emprise (environ 0.56m²), aussi appelé armoire de rue, est prioritairement implanté sur le Domaine Public. Là aussi, il y a une recherche du meilleur compromis entre les contraintes techniques notamment le raccordement aux infrastructures existantes et l'intégration dans l'environnement de la commune.

ADRESSAGE

Préalablement à la commercialisation de la fibre optique par les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI), chaque adresse doit être correctement référencée pour permettre la commercialisation. Seul le Maire a la compétence pour créer de nouvelles rues ou donner une nouvelle numérotation.

Il est conseillé aux collectivités d'anticiper le travail de mise à jour du plan d'adressage car la procédure peut être longue à partir du début de la réflexion jusqu'à l'installation de nouvelles plaques de rue et d'une numérotation sur le terrain.

Val de Loire Fibre signale les problématiques identifiées suite au relevé des boîtes aux lettres (RBAL) et liées à la qualité de l'adresse puis les remonte à chaque commune.



ENFOUISSEMENTS DU RÉSEAU SIEIL / SIDELC



Val de Loire Fibre et les syndicats de distribution d'énergie d'Indre-et-loire (SIEIL) et de Loir-et-Cher (SIDELC) ont mis en place un partenariat visant à informer Val de Loire Fibre de tous travaux d'enfouissement de réseaux électriques. Tous les projets sont portés à connaissance de Val de Loire Fibre qui se retrouve alors devant deux cas de figures :

- Le projet prévoit aussi l'enfouissement de l'infrastructure d'Orange :
Val de Loire Fibre utilisera les nouveaux fourreaux enfouis par Orange.
- Le projet ne prévoit pas l'enfouissement de l'infrastructure d'Orange :
Val de Loire Fibre doit étudier la nécessité ou pas de prévoir des fourreaux en attente selon la capacité et l'état des fourreaux déjà existants d'Orange ou de Val de Loire Numérique (réseau des montées en débit).

À noter que sur certaines artères du réseau de Distribution, la fibre optique peut être posée en aérien (lorsque le réseau Orange existant est en aérien) : aucuns travaux de génie civil ne seraient alors à prévoir dans le cadre du chantier.